

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola**

**Règlement numéro 410-2010**

Adoption du règlement 410-2010 (Chemin Ile aux Ours).

Règlement modifiant l'article IV du procès-verbal de Monsieur J.A.Villard, daté du 23 mai 1903.

Considérant que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola désire modifier l'article numéro IV du procès-verbal de Monsieur J.A.Villard, daté du 23 mai 1903, concernant les travaux de réparation et d'entretien du Chemin de l'Ile-aux-Ours;

Considérant qu'avis de motion a été donné à la session ordinaire du 1 décembre 2009;

Il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Christian Valois et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola prend à sa charge l'entretien et la réparation du chemin de l'Ile aux Ours pour une période de trois (3) ans, soit 2010,2011 et 2012 et s'engage à dépenser pour la réparation et l'entretien une somme n'excédant pas cinq milles (5,000.00\$); pendant cette période.

Après cette période de trois ans, à partir de la date d'adoption du présent règlement, l'article IV du procès-verbal de Monsieur J.A.Villard daté du 23 mai 1903 reprendra force.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**Adopté à Saint-Ignace-de-Loyola, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de JANVIER 2010.**

Jean-Luc Barthe

Jean-Luc Barthe  
Maire

Fabrice St-Martin

Fabrice St-Martin  
Secrétaire-trésorier

Avis de motion donné à la session ordinaire du 1 décembre 2009.

Adopté à la session ordinaire du 12 janvier 2010.

Avis public affiché entre 9:00 et 10 :00 heures le 13 janvier 2010.

Jean-Luc Barthe

Jean-Luc Barthe  
Maire

Fabrice St-Martin

Fabrice St-Martin  
Secrétaire-trésorier